
Document WSIS-05/TUNIS/DOC/3-F
10 octobre 2005
Original: anglais

Note du Secrétariat exécutif du SMSI

STRUCTURE DE LA PHASE DE TUNIS DU SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

- 1 La phase de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information aura lieu au Parc des expositions du Kram à Tunis (Tunisie) du mercredi 16 au vendredi 18 novembre 2005. Le Sommet se composera d'une réunion d'organisation, d'une cérémonie d'ouverture, de huit séances plénières, de tables rondes et d'un panel de haut niveau. Le plan de gestion du temps du Sommet fait l'objet de l'Annexe 1.
- 2 La phase de Tunis du Sommet débutera le mercredi matin par une réunion d'organisation qui sera ouverte par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ou une personne désignée par lui à cet effet. Les participants éliront le Président du Sommet et le Président de la réunion d'organisation. Après quoi, sous la présidence du Président de la réunion d'organisation, ils adopteront l'ordre du jour, modifieront l'Article 7 du Règlement intérieur du Sommet, éliront les membres du Bureau, prendront note de l'organisation des travaux, établiront la Commission des pouvoirs et entendront le rapport du Comité de préparation.
- 3 La réunion d'organisation sera suivie de la cérémonie d'ouverture du Sommet. Les chefs d'Etat des pays hôtes, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications, le Président du Comité de préparation et un représentant de haut niveau d'une des entités de la société civile (y compris les ONG) ainsi qu'un représentant de haut niveau d'une des entités du secteur privé (y compris les Membres des Secteurs de l'UIT), désignés selon leurs propres procédures administratives, le Secrétaire général du Sommet assurant la coordination, seront invités à formuler des observations liminaires.
- 4 Immédiatement après la cérémonie d'ouverture, la première séance plénière s'ouvrira sur le débat général, qui continuera jusqu'à la huitième séance plénière, le vendredi après-midi. Les quinze dernières minutes du débat général de la première séance plénière, la dernière demi-heure du débat général des deuxième, troisième, cinquième et sixième séances plénières et la dernière heure du débat général des quatrième et septième séances plénières seront réservées aux déclarations des représentants des organisations et entités participant au Sommet en qualité d'observateurs.
- 5 La liste des orateurs des Etats pour le débat général sera établie par tirage au sort, conformément à la pratique établie des Nations Unies, selon laquelle les chefs d'Etat ou de gouvernement prennent d'abord la parole, puis les ministres et ensuite les chefs de délégation. La durée des déclarations sera limitée à cinq minutes, à raison d'une seule déclaration par délégation nationale. La Palestine participera au débat en sa qualité d'observateur.

6 Pendant la période réservée aux observateurs, la durée des déclarations sera limitée à trois minutes. Tous les orateurs devront représenter leur organisation ou leur entité à haut niveau. Les porte-parole des entités de la société civile accréditées (y compris les ONG) et des entités du secteur privé (y compris les Membres des Secteurs de l'UIT), seront désignés selon les procédures administratives de ces entités, le Secrétaire général du Sommet assurant la coordination. Pour ce qui est des organisations intergouvernementales, en théorie, les membres du Comité d'organisation de haut niveau du Sommet, représentés à un niveau élevé, seront autorisés à faire des déclarations.

7 Les 15 dernières minutes de la cinquième séance plénière et environ une heure de la huitième séance plénière, après la fin du débat général, seront réservées aux rapports sur les activités multipartenaires organisées dans le cadre du Sommet. La liste des rapports dont il sera donné lecture en plénière sera établie par le Secrétaire général du Sommet, après consultation du Comité d'organisation du Sommet de haut niveau et compte tenu des procédures administratives des entités de la société civile (y compris les ONG) et du secteur privé (y compris les Membres de Secteur de l'UIT). Priorité sera donnée aux activités à l'origine d'apports positifs pour les objectifs du Sommet tels que décrits dans la Déclaration de principes et le Plan d'action ainsi qu'aux documents finals devant être adoptés à la phase de Tunis ou encore aux activités associées à la création de projets de partenariats à participation multiple durables.

8 Le vendredi en fin d'après-midi, lecture ayant été faite d'un rapport de la Commission des pouvoirs, la dernière séance plénière adoptera le ou les documents finals et adoptera le rapport de la phase de Tunis du Sommet. Ensuite, les chefs d'Etat des pays hôtes et le Secrétaire général du Sommet prononceront des allocutions de clôture.

9 Des tables rondes et des panels de haut niveau auront lieu pendant le Sommet, parallèlement aux séances plénières, sur le site officiel du Sommet. L'organisation des tables rondes et l'organisation des panels de haut niveau font respectivement l'objet des Annexes 2 et 3. Les modalités d'organisation des tables rondes et des panels de haut niveau seront définies de façon plus détaillée par le Secrétaire général du Sommet, après consultation du Bureau du Comité de préparation et des groupes régionaux.

10 Les observateurs auront un accès direct au site officiel du Sommet. Pour des raisons de place disponible, un nombre limité de participants d'entités de la société civile (y compris les ONG) et du secteur privé (y compris les Membres des Secteurs de l'UIT) accrédités seront autorisés à assister aux séances plénières. Une fois le programme du Sommet mis au point, le Secrétariat exécutif informera les observateurs des dispositions prises.

Annexe 1 – Plan de gestion du temps de la phase de Tunis du Sommet

Mercredi 16 novembre	Jeudi 17 novembre	Vendredi 18 novembre
8 h 30 à 9 h 15 Réunion d'organisation Points 1-7(a) & 8 de l'ordre du jour Pause	9 heures à 13 heures Quatrième séance plénière 9. Débat général* <i>1 heure Observateurs</i>	9 heures à 13 heures Septième séance plénière 9. Débat général* <i>1 heure Observateurs</i>
10 heures à 11 heures Cérémonie d'ouverture de la phase de Tunis du Sommet		
11 heures à 13 heures Première séance plénière 9. Débat général* <i>15 minutes Observateurs</i>		
13 heures à 15 heures Pause	13 heures à 14 heures Pause	13 heures à 14 heures Pause
15 heures à 18 heures Deuxième séance plénière 9. Débat général* <i>30 minutes Observateurs</i>	14 heures à 17 heures Cinquième séance plénière 9. Débat général* <i>30 minutes Observateurs</i>	14 heures à 19 heures Huitième séance plénière 9. Débat général 11. Rapports relatifs aux manifestations multipartites 7(b).Rapport du Comité des pouvoirs 12. Adoption du/des document(s) final(s) 13. Adoption du Rapport de la phase de Tunis du Sommet 14. Clôture du Sommet
	11. Rapports relatifs aux manifestations multipartites (15 minutes)	
	17 heures à 20 heures Sixième séance plénière 9. Débat général* <i>30 minutes Observateurs</i>	
18 heures à 20 heures Troisième séance plénière 9. Débat général* <i>30 minutes Observateurs</i>	<i>30 minutes Observateurs</i>	

* Les chefs d'Etat ou de Gouvernement prendront d'abord la parole, puis les ministres et ensuite les chefs de délégation. Les quinze dernières minutes de la première plénière, la dernière demi-heure des deuxième, troisième, cinquième et sixième plénières et la dernière heure des quatrième et septième plénières seront réservées aux déclarations des représentants d'organisations intergouvernementales, d'entités de la société civile et du secteur privé.

Des tables rondes et des panels de haut niveau (point 10 de l'ordre du jour) seront organisés parallèlement aux séances plénières.

Annexe 2

Organisation des tables rondes*

- 1 Des tables rondes seront organisées pour donner aux chefs d'Etat ou de gouvernement la possibilité de participer à un débat interactif sur l'avenir de la société de l'information avec les leaders des organisations et entités assistant au Sommet en qualité d'observateurs.
- 2 Chaque table ronde comportera au maximum 20 participants, qui proviendront, par moitié, des Etats et des organisations/entités assistant au Sommet en qualité d'observateurs.
- 3 Les chefs d'Etat ou de gouvernement seront invités par le Secrétaire général du Sommet à participer à l'une des tables rondes. Des ministres seront invités en cas de besoin, lorsqu'il faudra assurer l'équilibre régional des participants représentant les Etats. Si nécessaire, les coordinateurs régionaux des Etats seront consultés dans le souci de faire en sorte que chaque table ronde soit régionalement équilibrée.
- 4 Le nombre et le programme des tables rondes seront fixés par le Secrétaire général du Sommet.
- 5 Les tables rondes seront organisées sur un thème principal large et inclusif fixé par le Secrétaire général du Sommet.
- 6 A chaque table ronde, la modération sera assurée par une personnalité éminente désignée par le Secrétaire général du Sommet.
- 7 Les participants des organisations et entités assistant au Sommet en qualité d'observateurs seront désignés par le Secrétaire général du Sommet, après consultation avec le Comité d'organisation du Sommet de haut niveau, et compte tenu des procédures administratives des entités de la société civile (y compris les ONG) et du secteur privé (y compris les Membres de Secteur de l'UIT).
- 8 Les tables rondes se tiendront dans une salle dont l'accès sera limité aux seuls participants et à leurs conseillers. Le déroulement des tables rondes sera retransmis simultanément par l'Internet.
- 9 Les rapports des tables rondes seront annexés au rapport final du Sommet.

* Les modalités d'organisation des tables rondes seront définies de façon plus détaillée par le Secrétaire général du Sommet, après consultation du Bureau du Comité de préparation et des groupes régionaux.

Annexe 3

Organisation des panels de haut niveau*

- 1 Des panels de haut niveau seront organisés pour offrir aux participants au Sommet, notamment aux observateurs, un forum de discussion et de débat dynamiques sur l'avenir de la société de l'information.
- 2 Chaque panel comprendra jusqu'à cinq personnalités éminentes, spécialisées dans le domaine traité.
- 3 Les membres des panels seront désignés par le Secrétaire général du Sommet, après consultation des coordinateurs régionaux des Etats, du Comité d'organisation du Sommet de haut niveau et compte tenu des procédures administratives des entités de la société civile (y compris les ONG) et du secteur privé (y compris les Membres de Secteur de l'UIT).
- 4 Le nombre, le programme et le thème des panels seront fixés par le Secrétaire général du Sommet.
- 5 Pour chaque panel, la modération sera assurée par une personnalité éminente désignée par le Secrétaire général du Sommet. Les modérateurs maintiendront la dynamique et l'interactivité des débats et inviteront les personnes présentes à poser des questions ou à formuler des observations.
- 6 Les panels se tiendront dans une salle où toutes les personnes présentes pourront observer les débats et y participer. Le déroulement des débats sera radiodiffusé simultanément par l'Internet.
- 7 Les rapports de panel seront annexés au rapport final du Sommet.

* Les modalités d'organisation des panels de haut niveau seront définies de façon plus détaillée par le Secrétaire général du Sommet, après consultation du Bureau du Comité de préparation et des groupes régionaux.